

# SYNTHESE

## DU BUDGET PRIMITIF 2025

### DE LA VILLE DE VALENTIGNEY

L'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les articles L. 2313-1, L. 3313-1 et L. 4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs à la publicité des budgets et des comptes.

L'article L. 2313-1 du CGCT stipule désormais qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera, comme l'état légal du Budget Primitif de la ville et le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la commune ([www.valentigney.fr](http://www.valentigney.fr)).

#### **PREAMBULE**

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires que sont l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril, l'année de renouvellement de l'assemblée

Le Budget est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 9 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la direction générale de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux ou sur le site internet de la ville.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté à l'assemblée le 5 mars 2025. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus à la population ;
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants de notre commune par le gel des taux d'imposition ;
- Préparer l'avenir et développer l'attractivité de notre ville avec notamment la poursuite de notre programme pluriannuel d'investissement :
  - Le paiement du solde des travaux de requalification urbaine du quartier de Pézole (335 K€) ;
  - Le paiement du solde des travaux relatifs à la création d'un pôle d'enseignement musical (95 K€) ;
  - Le démarrage des études de la première phase du programme de rénovation énergétique qui concerne le site de Pézole avec la réhabilitation de l'école primaire, de l'école maternelle, du gymnase et du centre de loisirs (445 K€) ;
  - Le démarrage des travaux de restructuration du Centre-Ville (1 449 K€) ;

Mais également l'exécution de nouvelles opérations :

- La réalisation d'études pour la création d'une salle de boxe sur le quartier des Buis (50K€) ;
- L'installation de dispositifs de contrôle d'accès des bâtiments communaux (50 K€) ;
- La réfection d'allées au cimetière communal (62 K€) ;
- L'enfouissement des réseaux de la rue de Valmont (97 K€) ;
- La transformation de deux terrains de tennis en béton poreux (80 K€) ;
- L'extension du parking du tennis (75 K€) ;
- L'extension de la vidéoprotection (37 K€) ;
- Un programme d'aménagement de voiries avec une végétalisation de plusieurs rues de la ville à hauteur de 693 000 € ;

# BUDGET PRINCIPAL

Un budget qui progresse globalement de **6,48%** par rapport à 2024.

Sections	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	% d'évolution
Fonctionnement	14 543 483,48 €	15 499 115,12 €	955 631,64 €	6,57%
Investissement	6 810 175,17 €	7 237 756,88 €	427 581,71 €	6,28%
<b>TOTAL</b>	<b>21 353 658,65 €</b>	<b>22 736 872,00 €</b>	<b>1 383 213,35 €</b>	<b>6,48%</b>

Le budget est réparti en deux sections :

- La section de fonctionnement qui représente 68,17% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes récurrentes de la ville qui intéressent la gestion courante des services. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **15 499 115,12 €** contre 14 543 483,48 € (+ 6,57%).
- La section d'investissement qui représente 31,83% du budget principal, comprend les dépenses et les recettes ayant un impact sur le patrimoine de la ville. Cette section est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de **7 237 756,88 €** contre 6 810 175,17 € (+ 6,28%).

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordres. Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent un flux de trésorerie, tandis que les opérations d'ordres sont des mouvements comptables de transfert entre sections ou à l'intérieur d'une même section sans flux de trésorerie.

## 1) La section de fonctionnement

### A) Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :

Chapitres	DEPENSES TOTALES EN €	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	Evolution en %
011	Charges à caractère Général	3 525 871	3 811 169	285 298	8,09%
012	Charges de personnel	7 202 783	7 356 283	153 500	2,13%
014	Atténuation de produits	0	115 000	115 000	100,00%
65	Autres frais de gestion	1 791 103	1 888 580	97 477	5,44%
66	Frais financiers	155 000	165 000	10 000	6,45%
67	Charges exceptionnelles	15 000	15 000	0	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	346 701	374 568	27 867	8,04%
023	Virement à la section d'investissement	1 507 025	1 773 515	266 490	17,68%
	<b>TOTAL</b>	<b>14 543 483</b>	<b>15 499 115</b>	<b>955 632</b>	<b>6,57%</b>

#### A1. Charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre qui comprend les dépenses de fluides, d'achat de fournitures et de prestations de services, les frais d'assurance et de maintenance, etc...progresses de 8,09% afin de prendre en compte :

- Une prévision au titre de l'inflation 2025 sur l'ensemble de nos dépenses ;
- L'augmentation des frais de restauration scolaire due au succès rencontré de ce dispositif (+ 36 K€) ;
- La suppression de la cotisation au CNAS (Comité National d'Actions Sociales) de 35 K€ ;
- Une montée en puissance des dépenses de réfection de voiries (+ 373 K€) soit un programme total de 728 K€.

#### A2. Charges de personnel (chapitre 012)

Ce chapitre tient compte de la rémunération et des charges relatives au personnel communal et aux emplois d'insertion.

L'augmentation de 2,13 % prend en compte :

- Les évolutions de carrière (Glissement Vieillesse Technicité) ;
- L'augmentation des cotisations maladie (+1%) et vieillesse (3%) ;
- Les recrutements en cours destinés à remplacer les départs 2025 ;
- Une meilleure participation à la mutuelle santé des agents ;
- La mise en place du dispositif « chèques vacances ».

**L'augmentation des cotisations patronales décidée par l'Etat représente un coût supplémentaire au titre de l'exercice 2025 de 150 000 €.**

### **A3. Autres frais de gestion (chapitre 65)**

Ce chapitre correspond aux indemnités et frais d'assemblée, aux redevances sur logiciels hébergés, aux pertes sur créances irrécouvrables, aux contributions obligatoires ainsi qu'aux diverses subventions allouées par la ville aux associations et au CCAS. Il affiche une hausse de 5,44% essentiellement due à la progression des droits et brevets (+ 7 K€), au versement d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales (+ 70 K€) et à l'augmentation des subventions au titre du contrat de ville (+ 37 K€).

### **A4. Charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre regroupe les intérêts et les frais de commission relatifs aux emprunts contractés par la Ville.

### **A5. Charges exceptionnelles (chapitre 67)**

Ce chapitre concerne une provision de 15 000 € pour titres annulés sur exercices antérieures.

### **A6. Opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042)**

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux transferts de charges, provisions budgétaires ou amortissements de biens.

### **A7. Virement à la section d'investissement (chapitre 023)**

Ce chapitre progresse de 17,68%. Il s'agit de l'excédent dégagé en section de fonctionnement qui sert au financement d'une partie de l'investissement. Au même titre que les provisions et les amortissements, le virement fait partie intégrante de l'autofinancement de notre ville.

### **A8. Atténuation de produits (chapitre 014)**

Ce chapitre correspond à la contribution de notre ville au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC).

**B) Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :**

Chapitres	RECETTES TOTALES EN €	BP 2024	BP 2025	Ecart en €	Evolution en %
013	Atténuation de charges (013)	77 400	139 150	61 750	79,78%
70	Produits de gestion courante (70)	370 860	404 018	33 158	8,94%
73	Impôts et taxes (73)	3 658 337	3 808 337	150 000	4,10%
731	Fiscalité locale (731)	5 146 512	5 322 882	176 370	3,43%
74	Dotations et participations (74)	2 993 271	2 987 491	-5 780	-0,19%
75	Autres charges d'exploitation (75)	206 210	286 185	79 975	38,78%
76	Produits financiers (76)	70	70	0	0,00%
77	Produits exceptionnels (77)	15 000	20 000	5 000	33,33%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	53 810	57 562	3 752	6,97%
002	Reprise excédent de fonctionnement n - 1	2 022 013	2 473 420	451 407	22,32%
	<b>TOTAL</b>	<b>14 543 483</b>	<b>15 499 115</b>	<b>955 632</b>	<b>6,57%</b>

**B1. Atténuation de charges (chapitre 013)**

Ce chapitre qui correspond à une provision pour remboursement des frais de personnel en longue maladie ou accident de travail intègre pour la première fois en 2025 la part agent du dispositif des chèques vacances.

**B2. Produits de gestion courante (chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des produits de service public tels que les coupes de bois, la restauration scolaire, les concessions cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, etc... La progression constatée résulte d'une augmentation des recettes de redevances pour restauration scolaire (+ 19 K€) et accueil périscolaire (+12 K€) due à l'évolution du nombre de bénéficiaires de ces services.

**B3. Impôts et taxes (chapitre 73)**

Ce chapitre comprend les dotations versées à la ville par Pays de Montbéliard Agglomération (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) ainsi que le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) versé par l'Etat. Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant la réforme de cette taxe.

Ce chapitre intègre désormais notre attribution au titre du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC). En effet, courant 2024, pour la première fois, Pays de Montbéliard Agglomération et ses communes membres sont devenus bénéficiaires au FPIC et chaque commune gère désormais directement les dépenses et les recettes de ce dispositif. Aussi, pour 2025, le budget primitif 2025 de notre ville fait état d'une dépense de 115 K€ (chapitre 014) et d'une recette de 145 K€ soit un bénéfice estimé à 30 K€.

**B4. Fiscalité locale (chapitre 731)**

Face à la baisse des dotations versées par l'Etat aux Collectivités Territoriales ces dernières années, la Municipalité a fait le choix d'une maîtrise accrue de ses dépenses afin de ne pas faire subir cette perte de ressource à la population boroillotte, déjà durement affectée par la crise économique.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les communes perçoivent désormais la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert a eu pour conséquence un rebasage du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) correspondant à la somme des taux 2020 de la commune et du Département, faisant passer depuis 2021, le taux communal de 19,91 % à 37,99 %.

Pour rappel, depuis 2023, la taxe d'habitation ne concerne que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

**Pour Valentigney, la municipalité ayant fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale**, la fiscalité communale reste inchangée. Les taux de taxe foncière et de taxe d'habitation appliqués en 2025 sont donc les suivants :

DESIGNATION	Taux communaux	
	2024	2025
Taxe d'habitation	14,00%	14,00%
Taxe foncière sur propriétés bâties	37,99%	37,99%
Taxe foncière sur propriétés non bâties	15,97%	15,97%

Ainsi, le gel des taux d'imposition se poursuit en 2025. L'évolution de la part communale des impôts locaux reste limitée à l'accroissement des bases fiscales fixé par la loi, à savoir pour 2025 une progression de **1,7%**.

Parmi les autres impositions figurent également :

- La Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE) dont le montant est estimé pour 2024 à 26 K€.
- La taxe additionnelle aux droits de mutation dont le montant est estimé à 170 000 €.
- La Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité : **Obligatoire depuis 2021, cette taxe qui n'était pas appliquée sur le territoire communal**, a pour assiette la quantité d'électricité consommée par les usagers pour une puissance souscrite inférieure ou égale à 250 Kilovoltampères. Le montant de la taxe est déterminé par l'application d'un coefficient multiplicateur à un montant de base en €/MWh fixé par l'Etat. Ce tarif de base varie en fonction du type de consommation (professionnelle ou non) et de la puissance souscrite.

Depuis 2023, cette taxe est intégrée à la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) encaissée par l'Etat. Les communes perçoivent désormais une compensation versée par l'Etat.

L'augmentation de 3,43% du chapitre 731 résulte essentiellement de l'évolution de la masse cadastrale et des bases fiscales fixée par la loi.

#### **B5. Dotations et participations (chapitre 74)**

Ce chapitre comporte l'ensemble des dotations et compensations de fiscalité versées à notre commune par l'Etat mais également les participations de nos partenaires financiers que sont la Caisse d'Allocations Familiales, le département et la région.

Ce chapitre qui diminue de 5 780 € (- 0,19%), intègre :

- La Dotation Forfaitaire, principale dotation versée par l'Etat (- 49 K€) ;
- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (+ 28 K€) ;
- Les compensations sur fiscalité versées par l'Etat (- 39 K€) ;
- Le Fonds de compensation sur la TVA sur les dépenses de fonctionnement 2024 (+ 19 K€).

#### **B6. Autres charges de gestion (chapitre 75)**

Ce chapitre centralise les revenus des immeubles et les produits divers de gestion courante, poste sur lequel sont encaissés les loyers, les remboursements de charges, les locations de salles, les remboursements d'assurances et diverses facturations.

Ce chapitre progresse de 38,78% en raison d'une augmentation des remboursements d'assurance et de la participation versée par la société Citéo dans le cadre de la lutte contre les déchets abandonnés.

#### **B7. Produits exceptionnels**

Ce chapitre comporte une provision de 20 000 € pour mandats annulés.

#### **B8. Opérations d'ordre de transfert entre section**

Il s'agit d'opérations purement comptable (sans flux monétaire) relatives aux reprises sur provisions budgétaires et aux amortissements de subventions.

#### **B9. Reprise de l'excédent de fonctionnement n – 1 (compte 002)**

Il s'agit du résultat de clôture de l'exercice 2024 après couverture du déficit d'investissement.



## 2) La section d'investissement

Équilibrée à hauteur de **7 237 756,88 €**, la section d'investissement comprend des opérations d'équipement et des opérations financières.

### A) Répartition des opérations d'équipement en dépenses et en recettes :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 0 : Administration générale</b>	<b>511 361,55</b>	<b>23 780,00</b>
Diagnostic amiante divers bâtiments	10 000,00	
Dispositifs de contrôle d'accès aux bâtiments communaux	50 000,00	
Provisions frais insertion marchés publics	1 500,00	
Transition énergétique programme divers bâtiments communaux	1 140,00	23 780,00
Cœur de ville : Aménagement locaux 12 Grande-Rue	84 480,00	
Centre Technique Communal alarme anti intrusion	4 967,84	
Matériel de bureau, informatique, logiciels, reprographie	90 602,12	
Renouvellement matériel de chauffage divers bâtiments	11 847,00	
Columbarium et cimetière	109 059,21	
Mairie rideau métallique entrée du personnel	3 200,00	
PMS alarme anti intrusion et accessibilité bâtiment	36 674,74	
Panneau d'information électronique rue Oehmichen	20 818,00	
Mairie œuvre d'art	1 000,00	
Matériel divers, mat. Technique, véhicules	50 927,00	
Renouvellement parc téléphonique	35 145,64	
<b>Fonction 1 : Sécurité</b>	<b>59 770,80</b>	<b>23 501,00</b>
Vidéo protection	43 720,80	9 501,00
Matériels divers police municipale	16 050,00	
Amende de police		14 000,00
<b>Fonction 2 : Enseignement</b>	<b>325 861,98</b>	<b>217 183,85</b>
Matériel et mobilier divers	21 821,00	
Matériel informatique, logiciels, reprographie	2 500,00	
Accessibilité Primaire Chardonnerets	789,92	
Accessibilité maternelle des Bruyères	9 000,00	
Transition énergétique programme bâtiments scolaires	3 242,40	
Transition énergétique maternelle de Pézole	100 319,34	97 963,24
Transition énergétique primaire Pézole	120 209,89	119 220,61
Primaire Chardonnerets alarme anti-intrusion / PPMS	16 000,00	
Groupe scolaire Donzelot installation d'une régulation de chauffage	29 779,43	
Primaire Chardonnerets installation d'une régulation de chauffage	22 000,00	
Centre Médico-Scolaire Unique	200,00	

	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
<b>Fonction 3 : Culture, jeunesse, sport et loisirs</b>	<b>808 492,65</b>	<b>459 480,35</b>
Création d'un pôle d'enseignement musical	95 375,55	203 032,20
Equipement pôle musical	7 918,00	
Matériel d'incendie et de secours bâtiments culturels et sportifs	3 900,00	
Musée mise aux normes escaliers et création sanitaires	8 000,00	
Etudes création salle de boxe quartier des Buis	50 000,00	
Extension parking tennis	75 000,00	
Transition énergétique programme bâtiments culturels et sportifs	986,40	
Transition énergétique gymnase de Pézole	101 100,86	98 798,48
Transition énergétique CLSH de Pézole	117 121,81	115 617,67
Transformation terrains de tennis	80 000,00	
Portail terrain honneur Stade de Sous-Roches	6 000,00	
Automatisation portail Complexe Sportif des Tâles	17 682,00	17 682,00
Installation jeux Place De Gaulle	20 000,00	
Travaux d'éclairage terrain annexe Sous-Roches	28 434,00	
Centre Belon installation régulation de chauffage et alarme	34 613,89	
Parvis salle Jonesco	40 000,00	
Menuiseries gymn Donzelot, bungalow S/Roches et tribunes Longines	29 140,00	
Foyer Nodier alarme anti intrusion et menuiseries extérieures	7 805,74	
Œuvres d'art	36 600,00	
Mobilier salle OTA et Jonesco	9 310,00	
Réhabilitation terrain multisport rue Victor Hugo	10 370,40	24 350,00
Matériels service sport et aire de jeux	27 022,00	
Matériel service culture	712,00	
Matériels, mobilier et logiciel service jeunesse	1 400,00	
<b>Fonction 4 : Interventions sociales et santé</b>	<b>3 043,33</b>	<b>0,00</b>
Banderole Ville amie des enfants	200,00	
Matériel multi-accueil Lou Bottèt et Relais assistantes maternelles	823,33	
Foyer 3ème âge défibrillateur	1 500,00	
Matériel d'incendie et de secours bâtiments sociaux	100,00	
Transition énergétique programme CMS Buis	420,00	
<b>Fonction 5 : Aménagement des territoires et habitat</b>	<b>1 890 129,67</b>	<b>511 036,00</b>
Provisions chaudières appartements divers	12 000,00	
Matériel d'incendie et de secours ateliers espaces verts	300,00	
Acquisitions foncières et documents d'arpentage	33 708,00	
Renforcement et drainage Esplanade Vurpillot	25 000,00	
Enfouissement réseau éclairage public rue de Valmont	28 907,00	5 500,00
Requalification urbaine du quartier de Pézole	335 537,14	40 072,00
Ateliers Espaces Verts alarme anti intrusion	3 971,62	
Aménagement cœur de ville	1 364 902,91	465 464,00
Matériel éclairage public	14 000,00	
Matériel et véhicule espaces verts	71 803,00	

	Dépenses	Recettes
<b>Fonction 6 : Action économique</b>	<b>37 966,08</b>	<b>2 326,00</b>
Restructuration centre commercial Godard	5 646,24	
Création cellules commerciales 8 rue Carnot	166,84	2 326,00
Chaufferie bâtiment 8 rue Carnot	15 000,00	
Façades cellules commerciales 8 rue Carnot	16 500,00	
Matériels bâtiments commerciaux	653,00	
<b>Fonction 7 : Environnement</b>	<b>15 539,14</b>	<b>0,00</b>
Forêt	15 539,14	
<b>Fonction 8 : Transport</b>	<b>962 752,48</b>	<b>0,00</b>
Aménagement de voiries 2024	50 739,51	
Aménagement de voiries 2025	734 500,00	
Enfouissement réseau électricité et télécom rue de Valmont	68 485,00	
Diagnostic recherche réseaux voirie	20 000,00	
Participation Voiries Réseaux (PVR)	57 200,00	
Installation équipements de voirie (panneaux, miroirs, mobiliers)	19 135,60	
Mobilier, matériel et véhicule service voirie	12 692,37	
<b>TOTAL OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>4 614 917,68</b>	<b>1 237 307,20</b>

**B) Répartition des opérations financières en dépenses et en recettes :**

	Dépenses	Recettes
<b>TOTAL OPERATIONS FINANCIERES</b>	<b>2 622 839,20</b>	<b>6 000 449,68</b>
Emprunts	565 000,00	2 175 000,00
Cautionnements appartements	3 000,00	3 000,00
Taxe Aménagement	1 500,00	65 472,61
FCTVA		383 000,00
Cessions		253 035,00
Résultat n - 1	1 873 002,20	850 084,07
Opérations Patrimoniales	122 775,00	122 775,00
Amortissement	14 995,00	351 000,00
Provisions	6 567,00	15 186,00
Transfert de charges	36 000,00	8 382,00
Virement de la section de fonctionnement		1 773 515,00
<b>TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>7 237 756,88</b>	<b>7 237 756,88</b>

### 3) Les données synthétiques du budget principal

#### A) Récapitulatif

Désignation	Budget Primitif 2025	Restes à réaliser 2024	Résultats 2024 reportés	Total budget 2025
<b>Section de fonctionnement</b>				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	13 351 032,12 €			13 351 032,12 €
Opérations d'ordre	2 148 083,00 €			2 148 083,00 €
<b>Total</b>	<b>15 499 115,12 €</b>			<b>15 499 115,12 €</b>
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	12 968 132,68 €		2 473 420,44 €	15 441 553,12 €
Opérations d'ordre	57 562,00 €			57 562,00 €
<b>Total</b>	<b>13 025 694,68 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 473 420,44 €</b>	<b>15 499 115,12 €</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<i>Dépenses</i>				
Opérations réelles	4 466 101,61 €	718 316,07 €	1 873 002,20 €	7 057 419,88 €
Opérations d'ordre	180 337,00 €			180 337,00 €
<b>Total</b>	<b>4 646 438,61 €</b>	<b>718 316,07 €</b>	<b>1 873 002,20 €</b>	<b>7 237 756,88 €</b>
<i>Recettes</i>				
Opérations réelles	2 375 580,61 €	1 741 234,20 €	850 084,07 €	4 966 898,88 €
Opérations d'ordre	2 270 858,00 €			2 270 858,00 €
<b>Total</b>	<b>4 646 438,61 €</b>	<b>1 741 234,20 €</b>	<b>850 084,07 €</b>	<b>7 237 756,88 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				
<b>DEPENSES</b>	<b>20 145 553,73 €</b>	<b>718 316,07 €</b>	<b>1 873 002,20 €</b>	<b>22 736 872,00 €</b>
<b>RECETTES</b>	<b>17 672 133,29 €</b>	<b>1 741 234,20 €</b>	<b>3 323 504,51 €</b>	<b>22 736 872,00 €</b>

**B) Principaux ratios**

<b>RATIOS <sup>(1)</sup></b>		<b>Valeurs <sup>(2)</sup></b>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 236,09
2	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 200,64
3	Dépenses d'équipement brut/population	360,76
4	Encours de dette/population	621,85
5	DGF/Population	160,53
6	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	55,10
7	Dépenses de fonct. + Rembt dette en capital/Recettes réelles de fonct.	107,31
8	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	30,05
9	Encours de la dette/ recettes réelles de fonctionnement	51,79
10	Epargne brute/ recettes réelles de fonctionnement	13,54

(1) Ratios obligatoires conformément à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales.

(2) Valeurs budget primitif 2025 (budget principal).

**C) La dette**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, la dette s'élève à 6 716 642,28 €. Elle est répartie en 17 contrats d'emprunt, tous classés selon la grille Gissler 1A, ce qui est le classement le plus vertueux.

**Répartition de l'encours par type de taux :**

<b>DESIGNATION</b>	<b>Montant</b>	<b>% dette</b>	<b>Nombre de contrats</b>	<b>Taux moyen</b>
Emprunt à taux fixe	5 268 626,99 €	78,44%	13	1,15%
Emprunt à taux variable	1 448 015,29 €	21,56%	4	3,50%
<b>TOTAL</b>	<b>6 716 642,28 €</b>	<b>100,00%</b>	<b>17</b>	<b>1,66%</b>